

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 18h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 18    Votants : 19    Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procuration** : Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

**Excusés** : - **Absents** : Thomas PIERRICK, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

**Délibération n° 27 : Tarifs gîtes 2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tarifs des gîtes 2025 proposés par le délégataire conformément à l'article 7 de la convention d'exploitation des gîtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les tarifs 2025 des gîtes proposés par la SARL THEOLOR des gîtes tels qu'annexés à la présente.



*Le Maire,*

*Thierry DELBREIL*

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

*La Secrétaire de Séance*

*Anne BENAICHE*

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)